

Construction d'un système d'une efficacité économique et sociale sans précédent

1945 : Création de la sécurité sociale. Mise en place d'un système par répartition obligatoire avec pour objectif d'aligner à terme la situation du secteur privé sur le public

1947 : Création du régime de retraite des cadres : l'AGIRC : le choix du tout répartition

1961: Création de l'ARRCO

1972 : Loi Boulin : dans la dynamique de 68 le taux plein passe de 40 à 50 % et passage des 10 dernières aux 10 meilleures années

1973: généralisation des retraites complémentaires / obligatoire par la loi

1983: Retraite à 60 ans



Construction d'un système de retraite obligatoire par répartition.

Système solidaire entre générations, entre professions et entre individus et qui permet de vivre en sécurité à la retraite.

La volonté des créateurs de la sécu d'aligner le privé sur le public a permis en 4 décennies de faire passer un taux de remplacement du privé de 20 % à 70 % mini et 90 % maxi Les réformes paramétriques = dégradation progressive



0



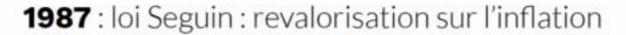












1993: Réforme Balladur : passage progressif (2003) de 37,5 ans à 40 ans de durée d'assurance et passage des 10 au 25 meilleures années

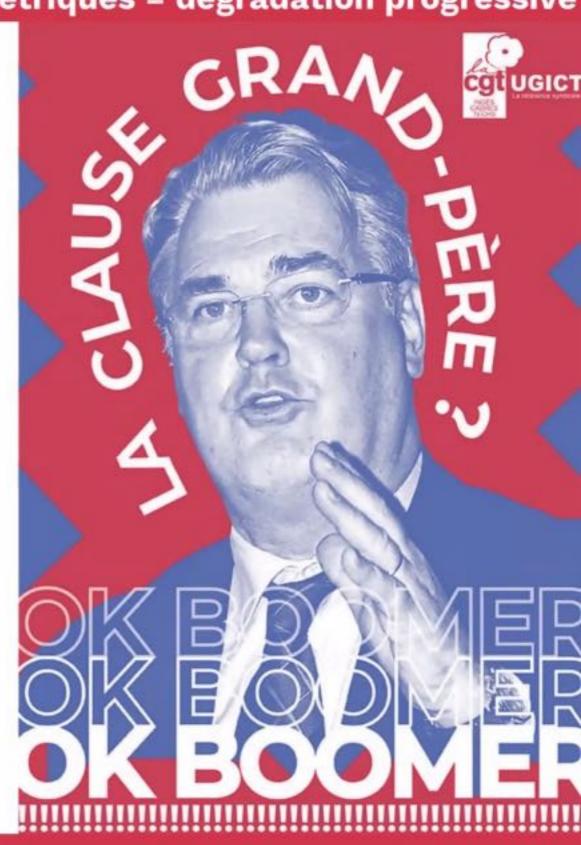
1995 : mobilisation victorieuse contre Juppé

2003 : Réforme Fillon : allongement progressif au 41,5 ans et applications des règles du privé au public (puis idem régimes spéciaux en 2008)

2010 : Réforme Woerth : recul de l'âge à 62 (voir 67 ans = système de décote)

2014 : Réforme Hollande : passage aux 43 ans pour la génération 1973

2020: mobilisation victorieuse contre Macron



Les réformes paramétriques = dégradation progressive















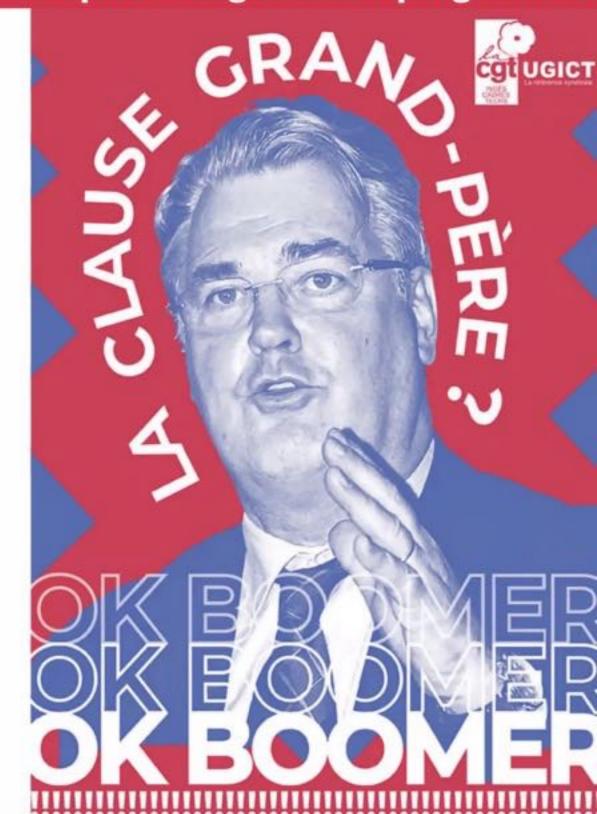
+ de nombreux **accords Agirc-Arrco** organisent la

baisse des droits (non signé par la CGT)

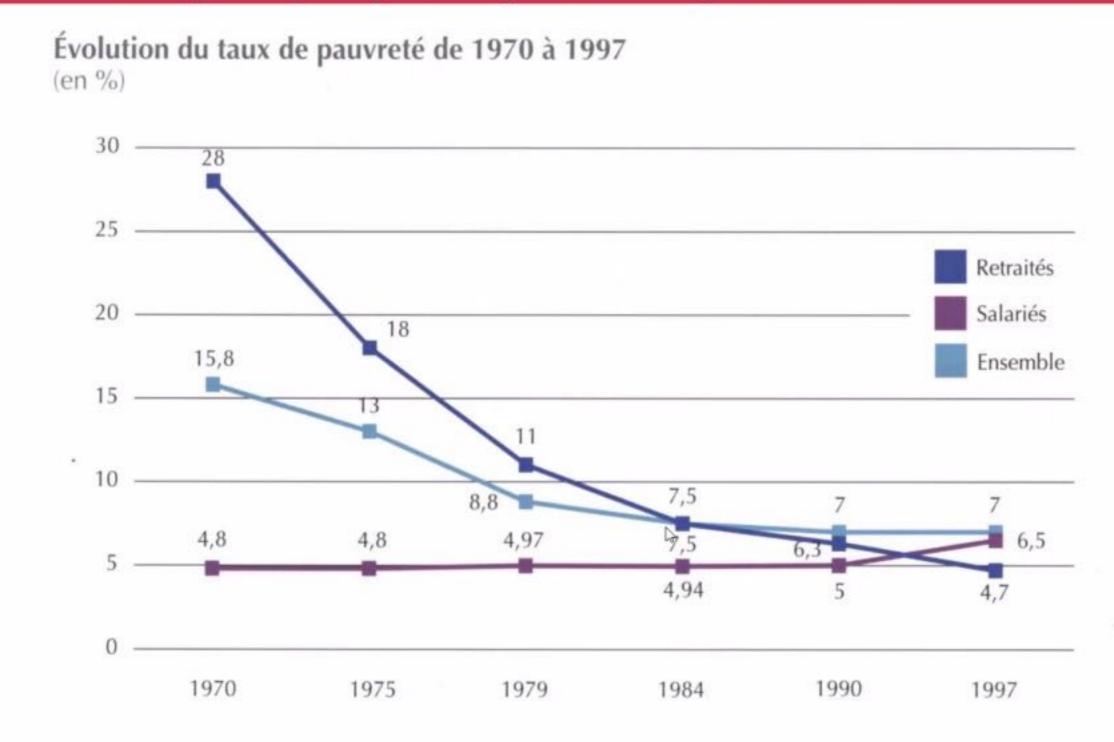
(1993, 1994, 1996,

2003, 2011, 2013, 2015, 2017, 2021)

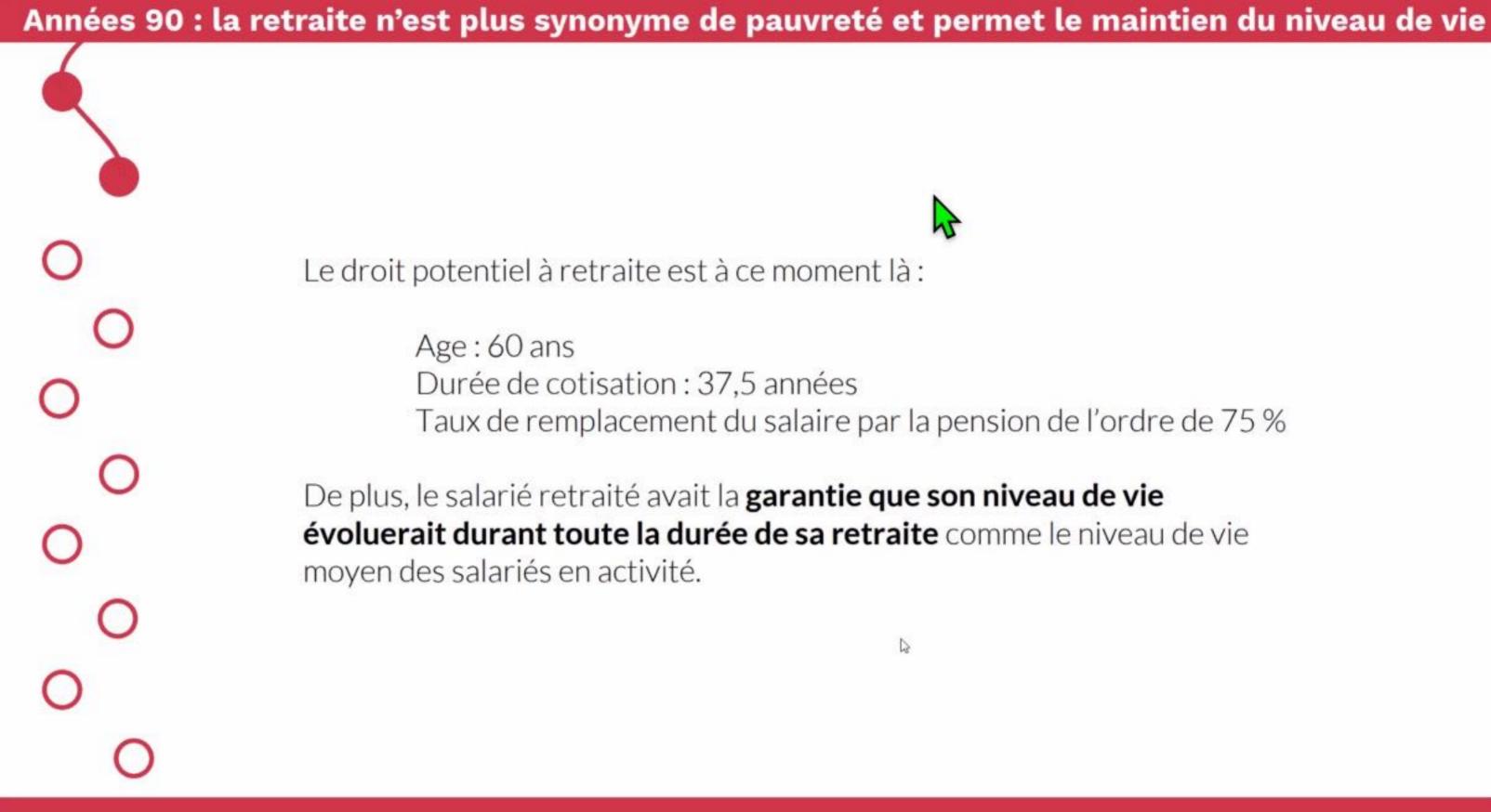


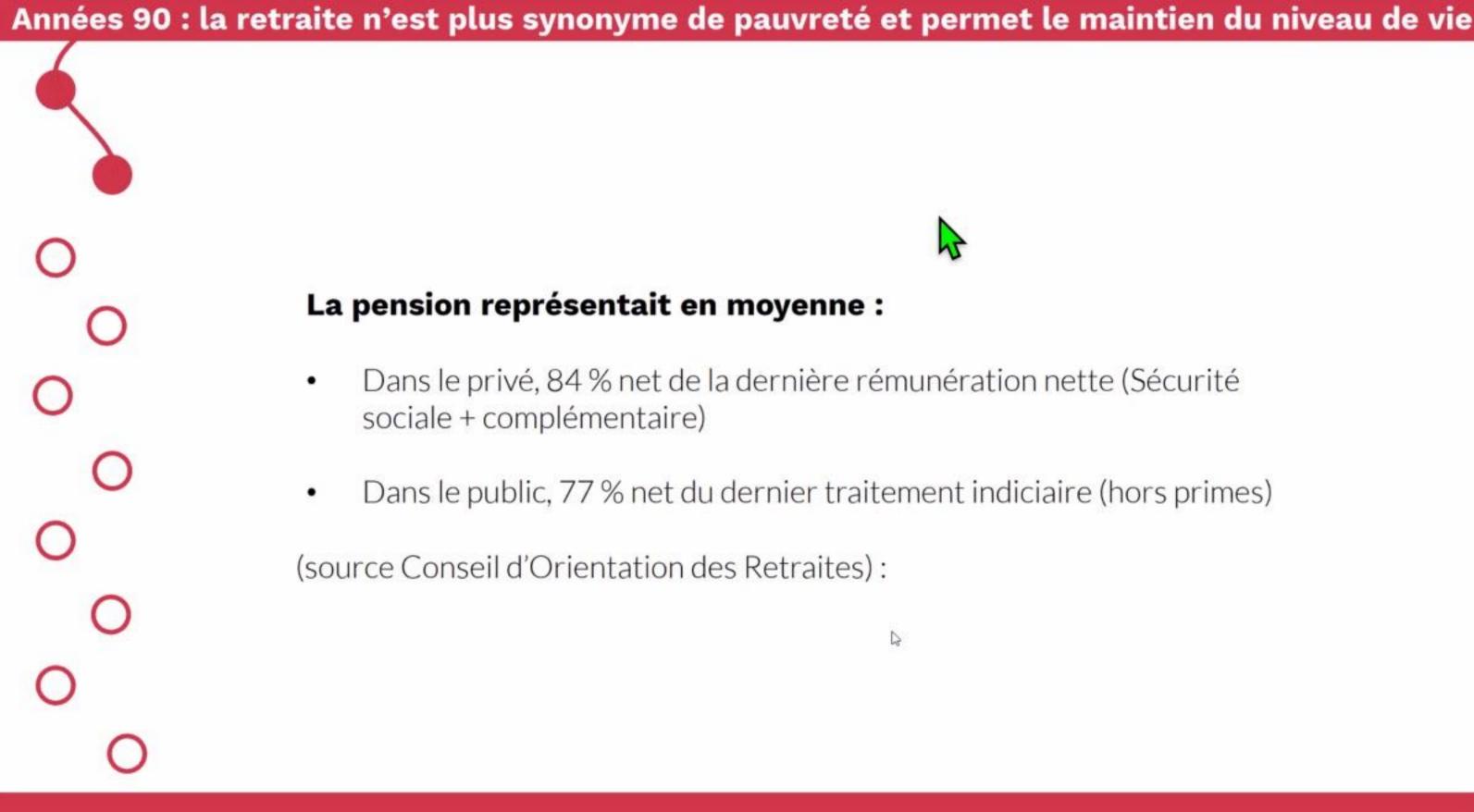


Années 90 : la retraite n'est plus synonyme de pauvreté et permet le maintien du niveau de vie



Source : La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997, INSEE Première, n° 761, mars 2001







De 1945 à la fin des années 1980 :

construction d'un système de retraites qui permet de sortir les retraités de la misère et permet d'atteindre le maintien du niveau de vie entre la période d'activité et la retraite.

À partir de la fin des années 1980 :

tout à été mis en œuvre pour que l'on revienne progressivement sur les acquis des quatre décennies précédentes en matière de retraite



VIGILANCE !

Les changements de calcul pour la retraite sont difficilement mesurables pour la très grande majorité des salariés car toujours reportés dans le temps.

C'est le piège de la progressivité des mesures.

C'est la fameuse clause du grand-père

D.

À NOTER ,

L'objectif initial du CNR et d'Ambroise Croizat :

« de permettre aux Hommes d'être à l'abri du besoin et de faire de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie »

était quasiment atteint.

Les réformes paramétriques = dégradation progressive



Source : GIE AGIRC et ARRCO ⁽¹⁾	Homme cadre	Femme cadre	Homme non-cadre	Femme non-cadre
Pension totale (2)	61,7%	68,2%	72%	74,4%
Poids ARRCO	16%	20%	26%	26%
Poids AGIRC	40%	25%		
Poids Total AGIRC + ARRCO	56%	45%		
Poids CNAV	44%	54%	74%	74%

EN BREF

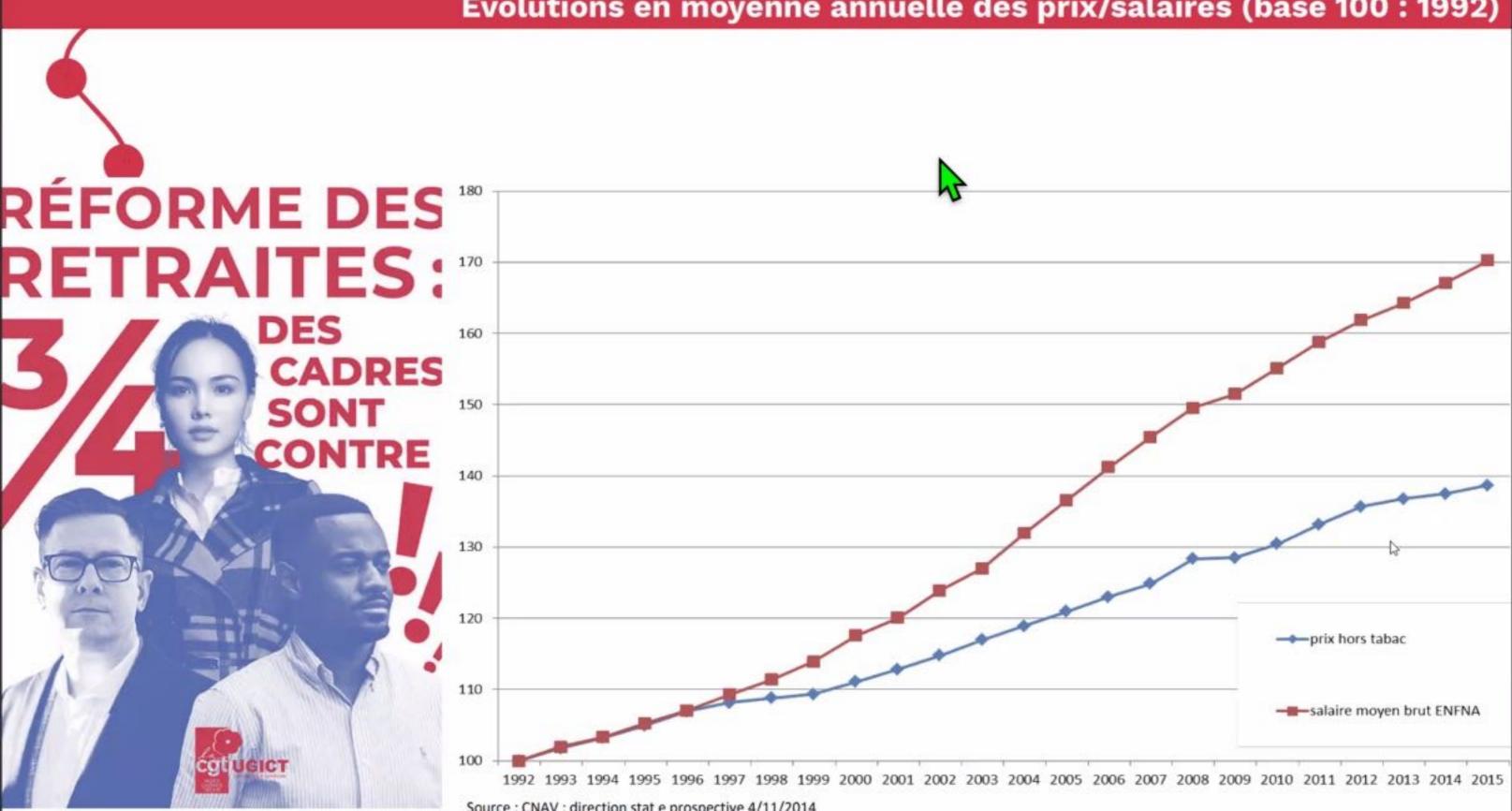
Les salariés payent la note des réformes.

Chute du taux de remplacement :

Homme non Cadre: - 12 points Femme non Cadre: - 9,6 points

Femme Cadre: - 15,8 points Homme Cadre: - 22,3 points

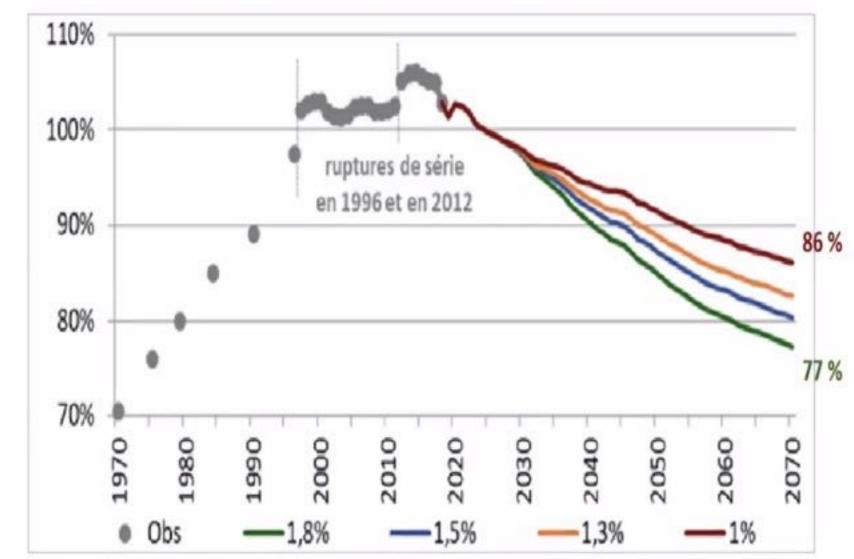




Bilan objectif des réformes : chute vertigineuse du niveau de vie des retraités



6



Sources: INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1996; INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétropolées de 1996 à 2004; INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018; projections COR – juin 2021; INSEE, modèle DESTINIE.





À RETENIR

Les effets cumulés de la baisse du taux de remplacement et de la désindexation des retraites sur les salaires font s'effondrer le niveau de vie moyen des retraités.



Une forte augmentation de l'âge de départ en retraite...





Évolutions et perspectives des retraites en France - Rapport annuel du COR de juin 2021

Un âge de départ qui convergerait vers 64 ans

Âge conjoncturel de départ à la retraite



Sources: DREES, modèle Ancètre et projections COR - juin 2021.

ÀRETENIR



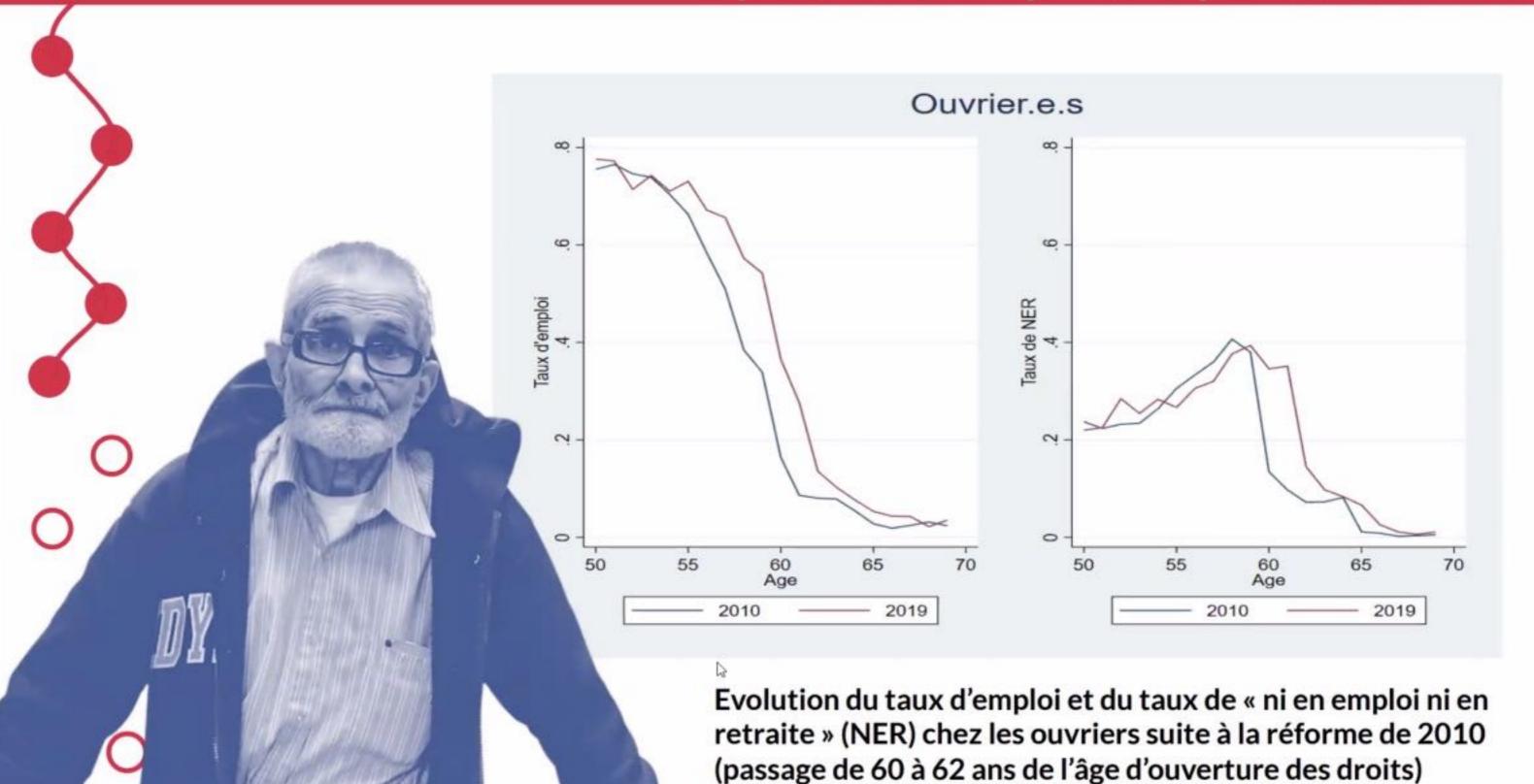
L'allongement de la durée de cotisation a été plus rapide que les gains d'espérance de vie

Double peine : chute des pensions + recul de l'âge de départ !

Comme quoi, l'argument « il faut reculer l'âge pour maintenir le niveau des pensions » est totalement faux.

Aujourd'hui : 62,4 ans en moyenne (63 ans pour les cadres). 2070, à réforme constante : 64 ans !

Explosion du chômage et de la précarité des seniors





À RETENIR

B

Le recul de l'âge de départ n'améliore PAS le taux d'emploi.

Il a pour conséquence la baisse des ressources à un âge où vous devriez être en retraite et une baisse des retraites, à terme.

Cela reporte les coûts sur l'assurance maladie et le chômage.

Les grandes perdantes.

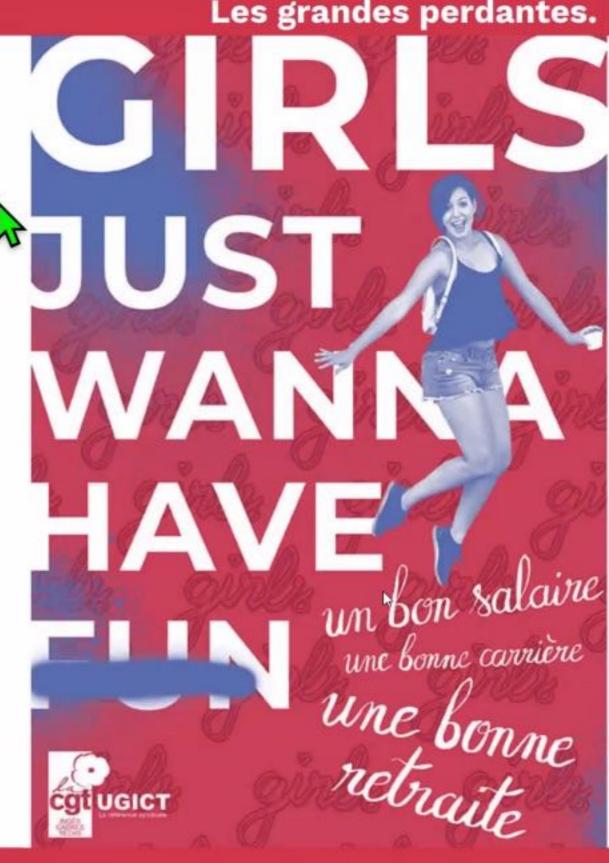
La pension de droit direct des femmes inférieure de 42 % à celle des hommes (29 % une fois intégrée la pension de réversion et les droits familiaux)

Les femmes partent en retraite en moyenne 1 an plus tard que les hommes

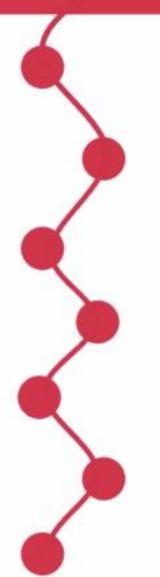
1 femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (1 homme sur 12).

Elles subissent malgré tout plus souvent la décote et la proratisation, du fait de carrières plus courtes.

37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).



Les idées reçues ont la vie dure



1. Manipulation des comptes de la protection sociale pour éviter le débat sur le niveau des retraites et leur financement

La méthode est à chaque fois la même : dramatiser, surestimer et exagérer les déficits même s'ils ne sont que conjoncturels, pour justifier à chaque fois des réformes qui préfigurent une réduction des droits.

Le recul de l'âge de la retraite à 65 ans en est la dernière manifestation.

Rien ne la justifie, sinon la baisse de la dépense publique.

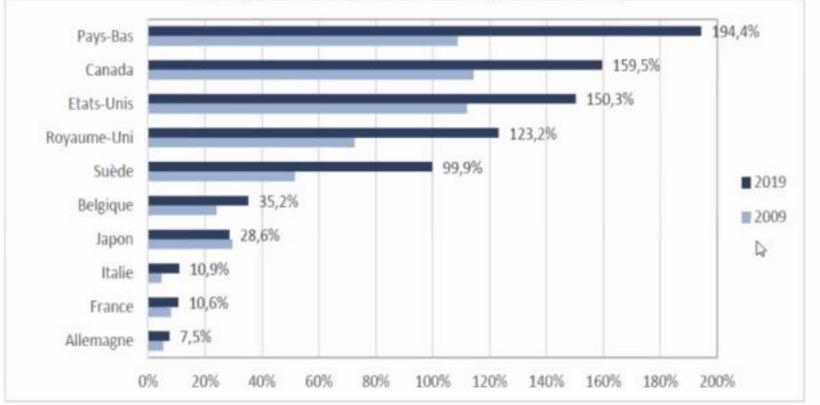




20 / 10	DE COTISE. TU COTISES.	-0.3
20 / 20	IL / ELLE COTISE.	0.0
20 / 40	NOUS COTI	0.3
20 / 63	SONS. VOUS	0.5
20 / 80	COTISEZ.	0.6
20 / 100	=ILS / ELLES=	0.7
20 / 125	VEULENT	0.8
20 160	-'ARG	0.9
20 200		1.0

La capitalisation s'installe dans les failles du système et accompagne la financiarisation de l'économie

Figure 4.5 – Encours des actifs gérés par des fonds de pension et organismes de gestion d'épargne retraite privés en 2019 (en % du PIB)





À RETENIR

Les réformes sur les retraites et les accords sur les complémentaires depuis les années 1990 avaient pour objectif de faire entrer la capitalisation (donc les banques) pour basculer dans un **système assurantiel de retraite.**

> PÈRE, PERP, PERCO: la caractéristique principale de tous ces systèmes est qu'ils n'offrent **aucune espèce de garantie** en matière de droit à retraite et ne peuvent en aucun cas servir de substitut à la retraite par répartition obligatoire

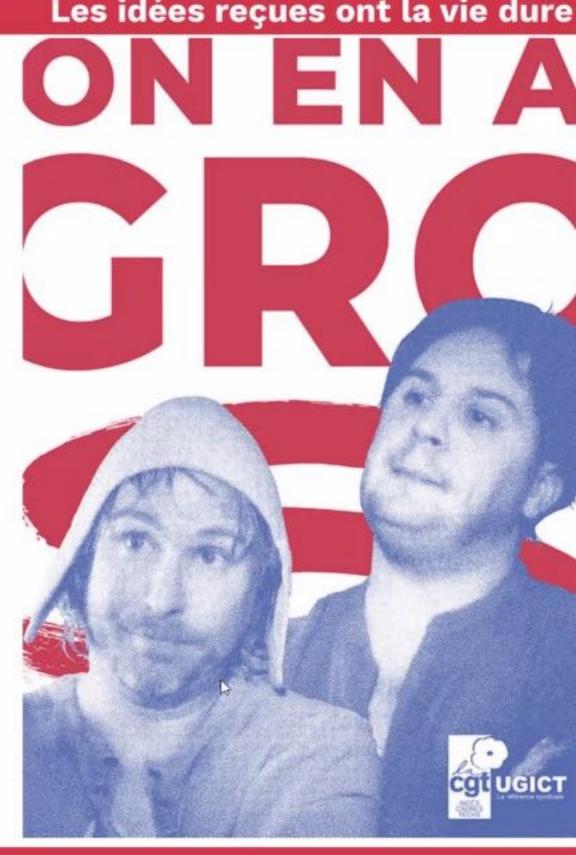
(l'art 83 du code des impôts dit même que ni le capital, ni les intérêts ne sont garantis. Par conséquent, seul le souscripteur supporte les risques de volatilité des marchés financiers).

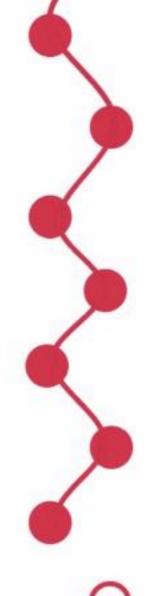
2. Les régimes ne sont pas en difficulté financière

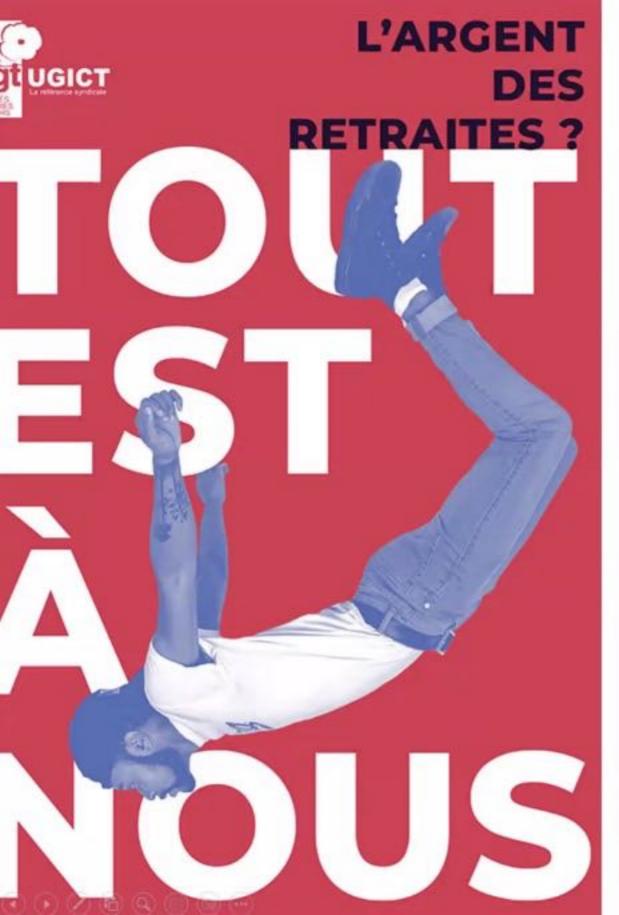
« Les résultats de ce rapport ne valident pas le bienfondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite. » -- Rapport du COR, sept 2022

En 2021, le système de retraite est excédentaire de près de 900 millions d'euros. Elle se prolongerait en 2022 et le système connaîtrait un excédent de 3,2 milliards d'euros (0,1 point de PIB).

De 2022 à 2032, la situation financière du système de retraite se détériorerait avec un déficit allant de -0,5 point de PIB à -0,8 point de PIB en fonction de la convention et du scénario retenu.

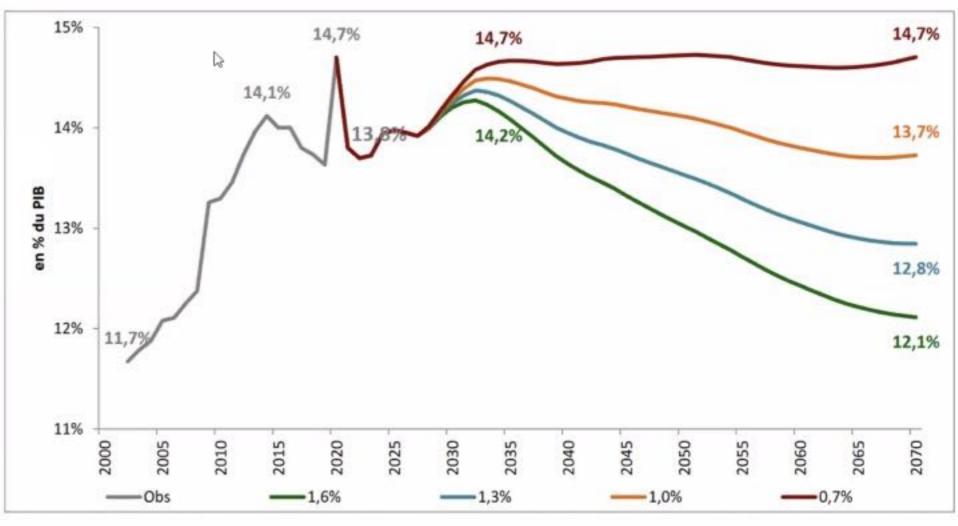






Part des retraites stabilisée à 14 % du PIB et baisse prévisible

Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées



Sources: rapports à la CCSS 2002-2021; projections COR - septembre 2022.



DES



3. La part des retraites est stabilisée à 14 % du PIB. Une baisse est prévisible.

La méthode est à chaque fois la même : dramatiser, surestimer et exagérer les déficits même s'ils ne sont que conjoncturels, pour justifier à chaque fois des réformes qui préfigurent une réduction des droits.

Le recul de l'âge de la retraite à 65 ans en est la dernière manifestation.

Rien ne la justifie, sinon la baisse de la dépense publique.



À RETENIR

Réduire le financement des retraites à la part quelles représentent dans la PIB n'est pas l'approche de la CGT.

Toutefois, même en prenant cet instrument de mesure la part des retraites dans le PIB montre qu'il n'y a pas de problème structurel!

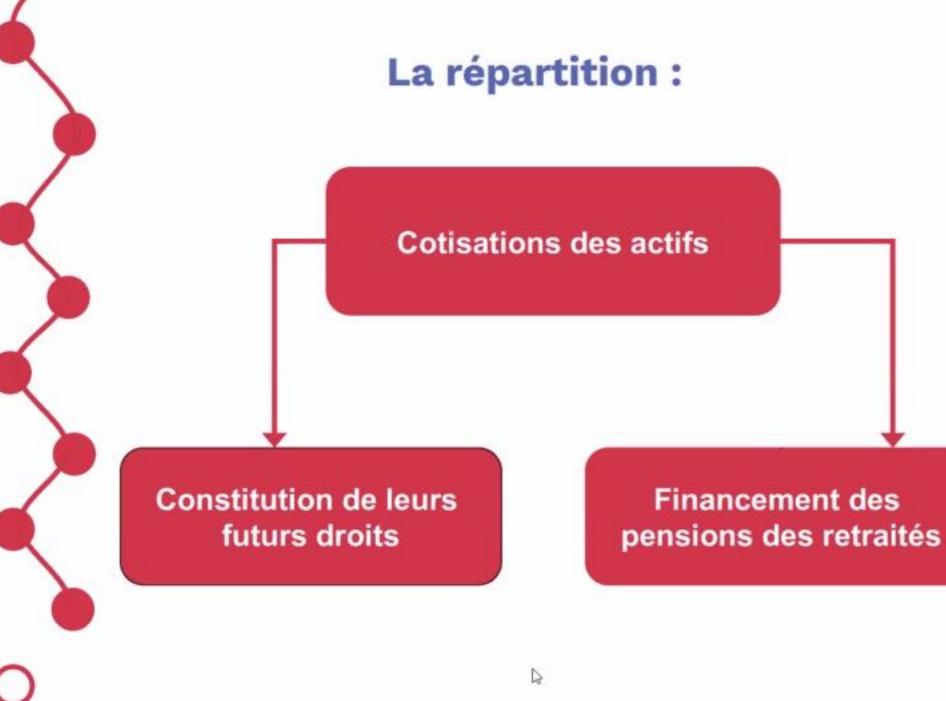
Les idées reçues ont la vie dure













La répartition :

À prestations définies

À cotisations définies

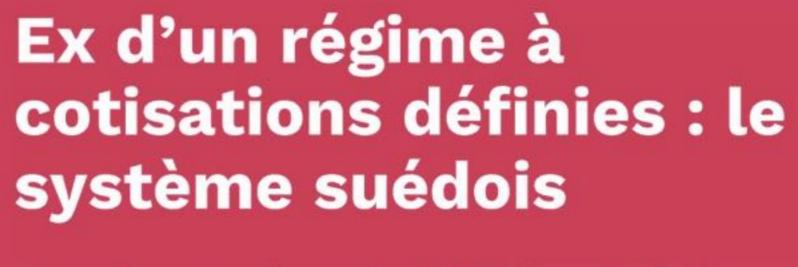
= blocage définitif des ressources



Pension = % garanti et prédéfini du salaire

D

Les pensions ne sont plus garanties



La mise en place du MEA* en Suède

Toutes les rentes de retraite ont été réduites :

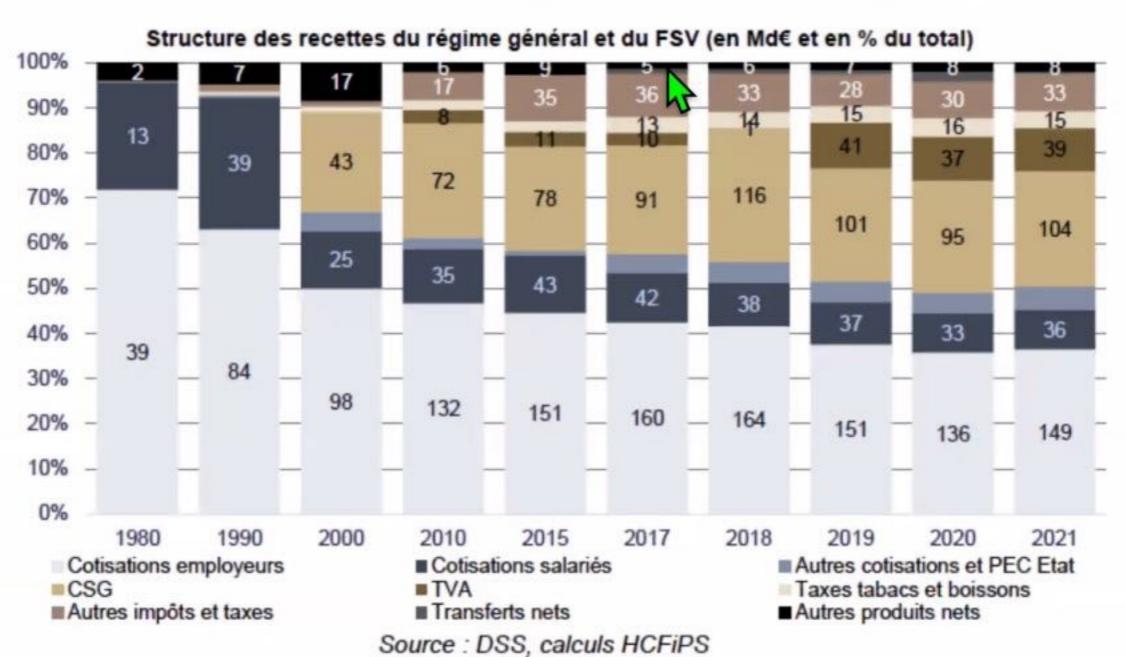
- de 3 % en 2010
- de 4,3 % en 2011
- de 2,7 % en 2014

Soit près de 10 % de baisse nominale des rentes en 4 années !





Financement de la Sécurité sociale : la part des cotisations passe sous les 50 %



ÀRETENIR

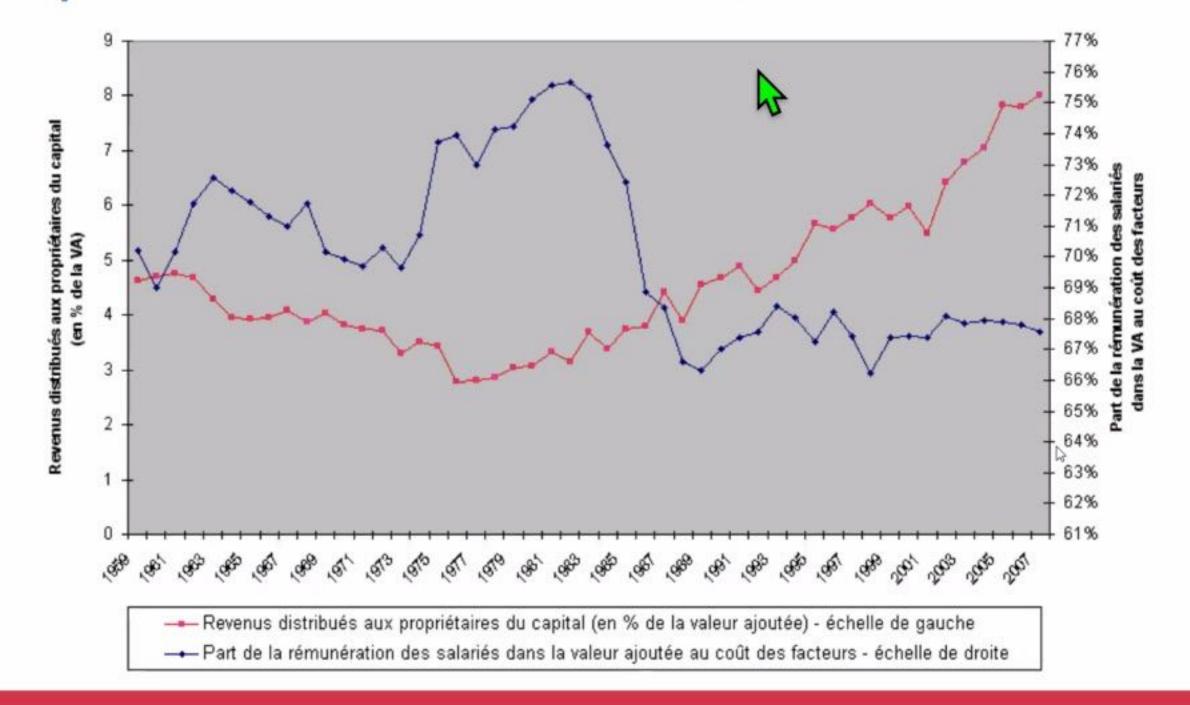
Ce basculement n'est pas sans conséquence. Les impôts ne permettent pas d'acquérir des droits, contrairement aux cotisations.

On passe donc **d'un système de droits acquis à un système assistanciel** dans lequel la Sécurité sociale est laissée au bon-vouloir des gouvernements. C'est une remise en cause de la gestion par les salarié·e·s.

Ce basculement sert également à justifier **l'autoritarisme** du gouvernement et le balayage de la logique paritaire pour ce qui a trait à la Sécurité sociale et plus largement. (Il suffit de penser à la réforme de l'assurance chômage, dont la brutalité sur le fond comme sur la forme est un triste révélateur du projet gouvernemental de casse de notre modèle social.)

Contre l'étatisation, nous revendiquons le retour à un financement de la Sécurité sociale assis sur la cotisation sociale.

Évolution des revenus distribués aux propriétaires du Capital (en % de la VA) et de la part des salariés au coût des facteurs de 1959 à 2007



Les idées reçues ont la vie dure

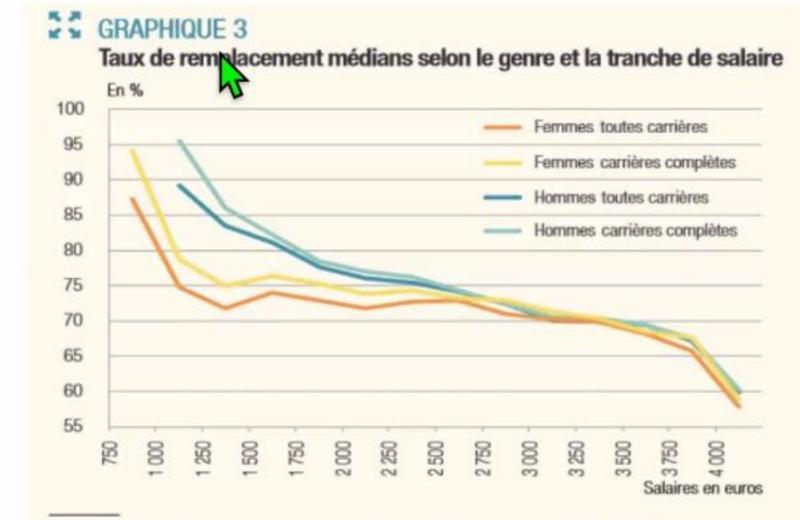


Pour un cadre, la pension totale représentait 72 % de son salaire de fin de carrière en 1990,

Elle n'est plus aujourd'hui que de 67,2 %

Elle ne représentera plus que 51 % en 2062 *(Source : Agirc-Arrco).

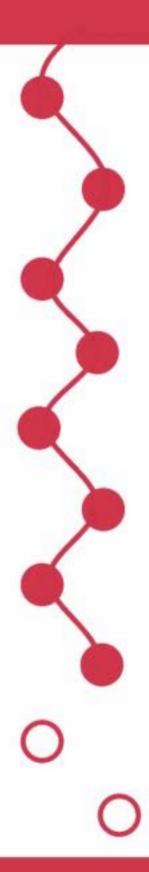
Rien ne la justifie, sinon la baisse de la dépense publique.



Lecture • Le taux de remplacement médian des femmes à carrière complète dont le salaire de référence se situe entre 1 750 et 2 000 euros s'élève à 75 %.

Champ • Retraités de droits directs nés en 1946, résidents en France, en emploi salarié après 49 ans, dont le régime d'affiliation principal est le régime général, la fonction publique civile ou un régime spécial. Sources • EIR 2012 de la DREES et panel Tous salariés de l'INSEE.

Les idées reçues ont la vie dure

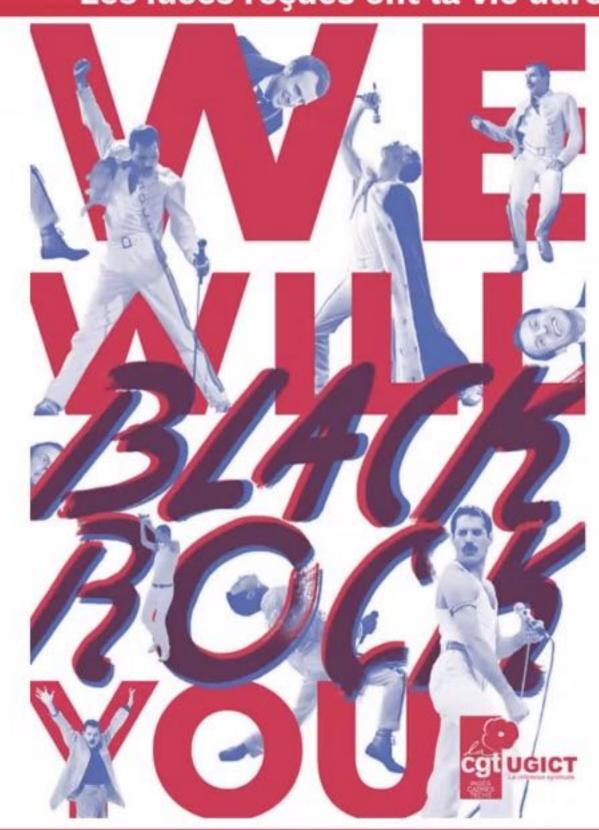


Trois questions centrales:

Système par répartition ou par capitalisation?

Système à cotisations définies ou à prestations définies ?

Pilotage et gestion par les salariés ou pilotage étatique?



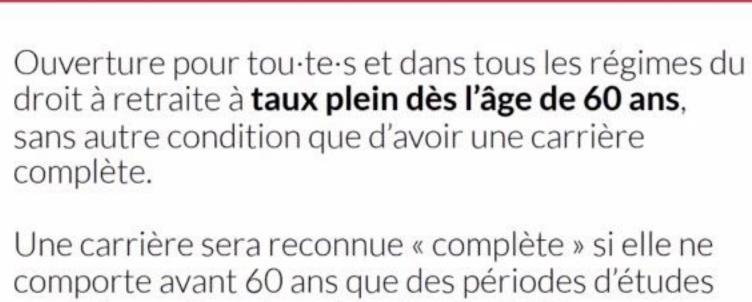
LE PIÈGE!

Ex du projet de réforme Macron de 2019 qui voulait baisser de 8 à 3 plafonds les salaires pris en compte dans le système de retraite par répartition.

Cela permettrait aux assureurs et aux fonds de pension de récupérer les salarié.es solvables.

Un recul pour tous les salarié.es sur toute la période comprise entre 2025 et 2070 sur le manque a gagné pour le système (4 milliards/an et en cumulé 70 milliards) et le coût faramineux de la période transitoire supportée par tous les salariés.

Même problème pour l'assurance chômage (bloqué à 4 plafonds). La CGT propose de passer à 8. Apport de 8 millions d'€/an. Mettre les hauts revenus dans la sécurité sociale c'est un gain pour tous les salariés.



ou de formation, des périodes d'activité ou d'inactivité forcée.

Prise en compte des années d'étude

3 ans pour une licence + un redoublement 2 ans de plus pour master 2 + un redoublement Au total, possibilité de valider 7 années pour un master 2.

Départs anticipés dès 55 ans pour les **métiers pénibles** avec critères collectifs de prise en compte de la pénibilités, définis dans les branches.





Maintien du niveau de vie :

Tous secteurs confondus, le taux de remplacement du salaire net par la pension nette ne pourra être inférieur à 75 %.

Retour à l'indexation sur les salaires des droits à retraite.

our une carrière « complète » pas de retraite inférieure au montant du SMIC net.

Pris en compte pour le calcul :

Secteur privé : salaire moyen des « dix meilleures années »

Secteur public : traitement de fin de carrière du salarié, « primes comprises »



Retraites: ces sources de financement dont le gouvernement ne parle pas

60 ans à taux plein, c'est possible!



Mobiliser les 150 milliards d'aides aux entreprises

- 60 milliards d'exonérations fiscales
- 91 milliards d'exonérations de cotisations sociales* dont 20 milliards de cotisations retraite

À RETENIR



Mettre le capital à contribution et élargir l'assiette de cotisation a ux revenus financiers des entreprises (dividendes...).

Gain annuel ≈ 70 Mds

Augmenter l'assiette des revenus soumis à cotisations pour y intégrer l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et retraite équivaudrait ≈ 10 milliards d'euros de cotisations supplémentaires

Déplafonner les cotisations pour les salaires au-dessus de 27 500 euros par mois ≈ 1 milliard d'euros de cotisations

Supprimer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes **5,5 milliards** de cotisations supplémentaires

(source CNAV, 2011)

Augmenter les cotisations

20 points de cotisation sur 40 ans c'est:

0,5 pt / an

0,2 part salariale*

0,3 part patronale*

De 1971 à 1991: + 0,4 point par an

D'ici 2040: augmentation du revenu moyen annuel:

+ 1,6 % à 1,8 % par an.

* Si partage 40 % / 60 %



